Possessifs, démonstratifs et quantificateurs : mi, este, mucho

Fiche méthode

(Espagnol 5e · Grammaire · Le groupe nominal)

La démarche pour choisir le bon petit mot devant le nom

1. Je trouve le nom qui suit et je note son genre et son nombre (attention à *el mapa*, *la mano*, *el agua* féminin, *la gente* singulier).

2. Possessif : qui possède ? (*mi, tu, su, nuestro, vuestro*), puis j'accorde avec le nom : *-s* au pluriel, et le genre pour *nuestro, vuestro*.

3. su ou sus : je compte seulement les choses possédées ; « leur » = *su*, « leurs » = *sus*.

4. Démonstratif : *este, esta, estos, estas* selon le nom ; pas de nom et une chose non nommée → *esto*.

5. Quantité : devant un nom, *mucho, poco, demasiado* accordés, *bastante(s)*, sans *de* ; « très » devant un adjectif ou un adverbe → *muy*.

Le réflexe — accord avec la chose possédée, leur = su, este / estos, esto sans nom, pas de « de » après mucho, muy + adjectif, mucho + nom.

Cas 1 · Les possessifs

Réflexe — le nom qui suit décide : mi / mis, tu / tus ; nuestro, nuestra, nuestros, nuestras selon le genre et le nombre.

Exemple 1. Traduire : « Nos fenêtres donnent sur la rue. »

ventanas : féminin pluriel → **Nuestras ventanas dan a la calle.**

Exemple 2. Traduire : « Toi, tu es dans ma classe ? »

tú (toi) avec accent, *mi* (ma) sans : **¿Tú estás en mi clase?**

Attention — « la mi mochila » : **mi mochila**, sans article ; deux garçons disent **nuestra** clase.

Cas 2 · Le piège de su

Réflexe — une chose → su, plusieurs → sus ; à qui ? le contexte ou de + la personne.

Exemple 1. Traduire : « Les Moreno repeignent leur maison. »

une seule maison → **Los Moreno pintan su casa.**

Exemple 2. Dire sans ambiguïté que la valise est à Begoña.

article + nom + *de* : **Es la maleta de Begoña.**

Attention — « sus casa » pour « leur maison » : **su casa** ; *su* ne veut jamais dire « ton ».

Cas 3 · Les démonstratifs

Réflexe — este (masc. sing.), esta, estos, estas ; esto seul, pour une chose qu'on ne nomme pas.

Exemple 1. Compléter : « ___ problema es fácil. »

el problema est masculin → **Este problema es fácil.**

Exemple 2. Demander ce qu'est un objet inconnu.

chose non nommée → **¿Qué es esto?**

Attention — « estes coches » : **estos coches** ; « este agua » : **esta agua** ; *esta* (cette) ≠ *está* (verbe).

Cas 4 · Dire une quantité

Réflexe — devant un nom : accord, sans de (pocas fotos) ; après un verbe : invariable (duermo poco) ; du, de la, des → nom seul.

Exemple 1. Traduire : « Il y a trop de voitures dans ma rue. »

coches : masculin pluriel → **Hay demasiados coches en mi calle.**

Exemple 2. Traduire : « Tu manges du riz ? »

pas de partitif → **¿Comes arroz?**

Attention — « mucho de agua » : **mucha agua** ; « beaucoup de gens » : **mucha gente** (*gente* est singulier) ; « bastantas » n'existe pas : **bastantes**.

Cas 5 · Muy ou mucho ?

Réflexe — adjectif, adverbe → muy ; nom → mucho accordé ; verbe avant, réponse seule, más ou mejor après → mucho.

Exemple 1. Traduire : « Ils ont très chaud. »

avec *tener*, *calor* est un nom masculin → **Tienen mucho calor.**

Exemple 2. Traduire : « Ta maison est très loin. »

lejos est un adverbe → **Tu casa está muy lejos.**

Attention — « muy hambre » : **mucha hambre** ; « Sí, muy » : **Sí, mucho** ; « muy mejor » : **mucho mejor** ; mais *muy mayor* = très âgé.

Les pièges

- Pas d'article devant le possessif ; *nuestro, vuestro* s'accordent avec la chose, pas avec les possesseurs.
- *su* = son, sa, leur, votre ; *sus* = ses, leurs, vos : seul le nombre de choses compte.
- *tu / tú*, *mi / mí*, *esta / está* : l'accent change le mot.
- *estos* (jamais « estes ») ; *esto* jamais devant un nom ; *esta agua, esta aula.*
- Pas de « de » après *mucho, poco, demasiado* ; pas de partitif : *Bebo agua.*
- Phrases utiles : *¿Qué es esto?* · *Tengo mucha hambre.* · *Hace mucho calor.* · *—¿Te gusta? —Sí, mucho.*

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).